

L'établissement de nouvelles stations météorologiques dans les régions arctiques et presque arctiques a étendu les services de la Division de la météorologie du ministère des Transports. Le Canada maintient également une station, servie par trois navires météorologiques, à 300 milles de l'île de Vancouver, dans le Pacifique. La station a été établie en décembre 1950 en exécution des engagements du Canada envers l'Organisation de l'aviation civile internationale.

Association royale canadienne des aéroclubs.—A la fin de 1951, l'Association royale canadienne des aéroclubs comptait 36 clubs groupant un total de 4,000 membres. En 1950, 34 clubs en faisaient partie. Voici quelques chiffres sur l'activité de l'association en 1951 (chiffres de 1950 entre parenthèses): heures de vol d'instruction, 51,190 (25,659); avions utilisés pour l'instruction, 140 (127); élèves ayant passé l'épreuve de pilote privé, 709 (601). En 1951, 116 élèves ont obtenu leur brevet de pilote commercial.

Association des industries aéronautiques et du transport aérien.—Les écoles d'aviation commerciale qui sont membres de l'Association des industries aéronautiques et du transport aérien se chiffrent par 44 à la fin de 1951, comparativement à 57 en 1950. Au cours de 1951 (chiffres de 1950 entre parenthèses) le nombre d'élèves qui ont passé leur brevet de pilote privé s'établit à 516 (597) et leur brevet de pilote commercial, 134 (non indiqué séparément en 1950). Le vol d'instruction totalise 33,063 heures comparativement à 33,854 en 1950.

Accords aériens internationaux.—Ces dernières années, le Canada a signé des accords concernant l'aviation civile avec l'Australie, la Nouvelle-Zélande, la Belgique, l'Allemagne, l'Irlande, l'Islande, les Pays-Bas, le Portugal, la Suisse, le Royaume-Uni et les États-Unis.

Section 2.—Services aériens

Services de transport aérien.—Ces services sont répartis en deux grandes classes: services réguliers et services non réguliers.

Les services réguliers assurent un service entre des localités déterminées sur des routes régulières publiées. Les services non réguliers comprennent:

- 1° Liaisons entre une base désignée et des endroits déterminés, moyennant des taux unitaires, selon les besoins du trafic et non d'après un horaire.
- 2° Services d'affrètement: louage particulier de tout un avion en vue d'une envolée déterminée.
- 3° Services aériens à forfait exploités en vertu d'un ou de plusieurs contrats déterminés. Ces services ne suivent pas d'horaire et le contractant n'utilise pas nécessairement tout l'espace dans l'avion.
- 4° Services spécialisés en vue de levés de grande envergure pour l'entreprise forestière et les services d'utilité publique, en vertu d'une entente particulière.

Lignes aériennes Trans-Canada.—En 1950 et 1951, la société s'est appliquée, sauf dans deux cas, à accroître le service sur ses lignes existantes plutôt que de chercher à étendre son domaine d'exploitation. Le 1^{er} avril 1950, elle a inauguré un service entre Montréal et New-York, qui s'insère dans le service Toronto-New-York et offre quatre envolées par jour.